

ANACREDIT

AnaCrédit est une évolution réglementaire qui s'inscrit dans le cadre du Mécanisme de Supervision Unique lancé par la BCE. En collaboration avec les Banques Centrales Nationales, ce projet vise à créer une **base de données harmonisées** de références en collectant les données granulaires et détaillées **sur le crédit pour l'ensemble des pays de la zone euro**.

Contexte

La crise financière de 2008 a mis en lumière la nécessité de considérer les données de crédit et de risques de crédit dans la surveillance macro-prudentielle opérée par la BCE et les Banques Centrales Nationales. Ainsi, AnaCrédit vise à livrer les informations supplémentaires nécessaires à la constitution d'un outil statistiques facilitant la prise de décision concernant la politique monétaire à mener, la stabilité financière et/ou de la surveillance.

A travers une ventilation plus fine, AnaCrédit va permettre d'améliorer significativement les statistiques sur les données de crédit dans la zone euro mais aussi d'identifier, de décomposer et de comparer les risques associés

Mise en application : **octobre 2018** tout en maintenant le reporting CCR actuel (centralisation des risques).

Programme

Contexte réglementaire

- Règlement UE 2016/867 du 18 mai 2016
- Présentation générale du reporting ANACREDIT
- Périmètre des déclarants ANACREDIT
- Spécificités nationales (BDF) et contraintes

Analyse et revue des indicateurs ANACREDIT

- Cartographie des indicateurs
- Focus sur la table 1 (Contreparties)
- Focus sur la table 2 (Instrument)
- Identification des contreparties

Modalités de restitution du déclaratif

- Modalités de restitution
- Fiabilisation et qualité de la donnée
- Calendrier prévisionnel

Conclusion et ouvertures

- Coexistence des déclaratifs ANACREDIT et CCR
- Organisation et pilotage interne : projet transverse
- Impacts métiers et évolutions à venir
- Perspectives : vers un nouveau type de reporting réglementaire

Modalités

Objectifs

- Comprendre les enjeux, concepts et évolutions AnaCredit
- Analyser les spécificités nationales
- Préparer les différents métiers à la production du déclaratif
- Mise en œuvre du reporting et perspectives

Profil des participants :

- Directeur financier, Directeur des Risques
- Managers et collaborateurs des filières comptable, risques, crédit
- Responsable reporting réglementaire bancaire
- Chef de projet

Durée et lieu de la formation :

- ½ journée (4h)
- Sur site (intra) ou au sein de locaux du cabinet VNCA (inter)

Ce programme peut faire l'objet d'adaptation, notamment en fonction de vos demandes spécifiques, du profil des participants et de la structure des établissements.

Consultez-nous pour tous renseignements :

Nous contacter

Téléphone	+33 (0)1 42 65 90 61
Formulaire à renseigner	Société : Nom : Fonction / Service : Tél. : Email : Message :
Adresse courriel	formation@vnca.fr